

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel CEZARD, maire.

Date de la convocation : 16/10/2019

Etaient présents : MM Daniel CEZARD, Maire – Jean-Marc DAMAIS, Adjoint - Anouck MICHEL, adjointe - Gisèle GAUDET, adjointe - Gabriel COUTHON - Claude JOLY - Ntelo KINZONZI - Chantal MAJO - Annie FERNANDES - Thomas PICHEROT - Cindy MARREL - Anne-Sophie REVENU MAGOTTE - Anne-Laure VERGER.

ABSENTS et excusés : Éric RABATEL

POUVOIRS : Éric RABATEL à Daniel CEZARD

Secrétaire de séance : Anne-Laure VERGER

Le compte-rendu de la réunion du 18 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

- FINANCES : décision modificative n° 2
- RH : adhésion à la convention santé et prévoyance CDG38
- Complément d'adressage

Informations :

- Compte rendu des comités consultatifs : environnement et culture
- « THD » le très haut débit Isère
- Questions diverses.

Délibération D36-2019

Objet : Finances – décision modificative n°2

1) - Suite à des modifications d'intégration budgétaires, M. le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires en dépenses et en recettes de la section d'investissement, comme suit :

RECETTES Opérations patrimoniales :	DEPENSES opérations patrimoniales :
2031 – 041 : 3600 €	2313 – 041 : 3600 €

DEPENSES

2313 – 23 :	10 000 € (véranda)
21312 – 21 :	- 10 000 € (bâtiments scolaires)

La section d'investissement s'équilibre à 1 248 600 € en dépenses et en recettes.

2) - Suite à une imputation inappropriée des frais de géomètre comptabilisés en section d'investissement sur le BP 2017, il convient d'annuler le mandat en investissement et de le réémettre en fonctionnement, il est donc nécessaire d'ouvrir des crédits budgétaires sur le compte 678 :

DEPENSES :

678 – 67 :	1500 €
60632 – 011 :	- 1500 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 718 000 € en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de M. le maire,

- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibération D37-2019

Objet : Adhésion à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire mise en place par le Centre de gestion de l'Isère.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée dispose que les centres de gestion peuvent souscrire des conventions de participation de protection sociale complémentaire « pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent ». Le Cdg38 a donc lancé une procédure de convention de participation « dans les conditions prévues au II du même article (article 88-2 de cette loi) » c'est-à-dire conformément au décret du 8 novembre 2011 auquel ce texte renvoie. Ensuite, « les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à ces contrats par délibération, après signature d'une convention avec le Centre de gestion de leur ressort ».

Il est proposé aux élus qu'à la date du 1^{er} janvier 2020, la commune de Faverges de la tour, adhère au contrat-cadre mutualisé pour les lots suivants :

☐ **Lot 1 : Protection santé complémentaire**

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

> la participation par agent : 1 € par agent / par mois / fixe.

☐ **Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie**

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

> 10 € par agent / par mois / au prorata du temps de travail.

Pour chacune de ces catégories, plusieurs formules sont proposées à la *commune*.

Cette prestation est prise en charge dans le cadre de la cotisation additionnelle versée au Centre de gestion de l'Isère.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au 1^{er} janvier 2020, renouvelable un an.

La commune de FAVERGES DE LA TOUR autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux à l'unanimité :

- **DONNE** pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération D38-2019

Objet : complément d'adressage

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2

Vu la délibération 19/05 du 3 mai 2005 concernant la mise en place de la dénomination des voies

Considérant qu'il est nécessaire de modifier et/ou ajouter des voies à la liste ;

Monsieur le Maire propose aux conseillers de décider d'un nom de rue pour :

1. Lotissement la Claritière (5 maisons) : Rue du Grand Champ
2. Lotissement le Clos des Hirondelles (6 maisons) : Chemin de la Ruat
3. Lotissement pluralis (20 maisons) : Allée des noisetiers

La numérotation sera métrique en partant de l'entrée du lotissement.

La modification du nom des impasses suivantes :

1. Impasse du bois supprimée, l'habitation existante sera numérotée sur le chemin du bois.
2. Impasse des communes supprimée, l'habitation existante sera numérotée sur la route des communes.

La modification de la numérotation des habitations multiples en supprimant les A et B et en attribuant un numéro par logement.

Après délibération et vote à l'unanimité.

Le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la proposition du maire,
- **DE MODIFIER** les adresses comme indiqué,
- **DE DONNER** pouvoirs au maire pour signer tous les documents administratifs, techniques et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

« THD » le très haut débit en Isère

Monsieur le maire informe le conseil que la Société CIRCET, chargé de la phase étude et faisabilité de la pose des infrastructures de linéaires optiques est venu se présenter en mairie.

Les travaux pour amener la fibre au niveau du PDC/PDL situé vers l'école élémentaire devrait durer environ 12 mois (8 mois pour la phase AVP, MAJAP, PRO et EXE). La commune devrait voir son territoire desservi pour 2021.

Cette phase sera ensuite suivie par le déploiement par le DSP Isère Fibre pour chaque habitation et pour terminer aura lieu le déploiement par l'opérateur.

COMPTE-RENDU « COMITES CONSULTATIFS »

Comité environnement : Gisèle GAUDET

- On est toujours dans l'attente d'une réponse du département pour l'intégration du Pissoud à l'ENS des Fontaines de la Chapelle ou pour la création d'un **ENS le Pissoud**. S'il y a création on sera soit en zone d'intervention soit en zone d'observation. A suivre...

- Une date de principe pour le nettoyage de printemps a été adoptée, ce sera le 29/03/2020.

- Pour la manifestation du **Sapin de Noël**, le samedi 7/12 a été choisi. Vin chaud et chocolat seront offerts par le comité consultatif Environnement et Honneur à nos Aînés proposera une raclette. A 19 h il y aura un spectacle de chevaux par Nicolas Horse show.

- Les **travaux du cimetière** sont faits. L'entreprise Térideal devait décompacter le terrain, l'égaliser et propulser un mélange de graines avec de l'eau et de l'engrais. Mais ici ils ont préféré ramollir le sol, le ratisser, mettre les graines et le rouler. Le rendu sera un engazonnement des allées.

Un règlement sera édité pour l'accès au cimetière par les entreprises, afin de protéger cet engazonnement.

- Réunion au **SICTOM** : Gabriel COUTHON informe le conseil qu'actuellement une étude est en cours pour regroupement du SICTOM de Morestel avec le SICTOM du Guiers. Une plateforme de départ des camions sur le territoire de St Didier de la Tour est envisagée.

Culture : Anouck MICHEL

- La **fête du Livre** est programmée le week-end du 30/11/2019 et le 1^{er}/12/2019 sur le thème « bizarre, farfelu, insolite ». La Petite Librairie, Décli-Ludic seront présents et une animation de Ben Bert, Artiste, interviendra dans les classes. Préparation Jeudi 28 à 9 h à la Médiathèque.

- Du 7 au 16/12, exposition des portraits d'Anouck MICHEL.

- L'après-midi Jeux du Réseau VDD aura lieu le 26/1/2020 à la Salle des Fêtes.

INFORMATIONS diverses :

Chantal MAJO informe le conseil que le bulletin Municipal est en cours, prochaine commission le 20/11.

Dates :

- Calendrier des Fêtes le 25/10/2019
- Randonnée du Sou des Ecoles le 27/10/2019
- Comité bâtiments le 28/10/2019
- Défilé du 11 novembre 2019
- Vœux municipalité le 12/01/2020 à 10h30 à la Halle Marcel VERGNAUD

Prochains conseils : 04/12/2019, 22/01/2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h15

Ainsi fait et délibéré le, ont signé les membres présents.

Membres du conseil	Fonction	Signatures
CEZARD Daniel	Maire	
DAMAIS Jean-Marc	1 ^{er} adjoint	
MICHEL Anouck	2 ^{ème} adjointe	

GAUDET Gisèle	3 ^{ème} Adjointe	
JOLY Claude	Conseiller municipal	
COUTHON Gabriel	Conseiller municipal	
Ntelo KINZONZI	Conseiller municipal	
MAJO Chantal	Conseillère municipale	
FERNANDES Annie	Conseillère municipale	
RABATEL Éric	Conseiller municipal	Pouvoir à D. CEZARD
Anne-Sophie REVENU MAGOTTE	Conseillère municipale	
PICHEROT Thomas	Conseiller municipal	
MARREL Cindy	Conseillère municipale	
VERGER Anne-Laure	Conseillère municipale	